



PVCM DU 27 OCTOBRE 2025

Salle de la Mairie

Le Lundi 27 OCTOBRE 2025 à 10H00

L'an deux mille vingt cinq,
Le vingt-sept octobre à dix heures,
Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de JOUBERT Valérie, Maire.
Présents : JOUBERT Valérie, BRAU Alain, GIROD Loïc, GAUCHET Hugues
MAUGEIN Morgane, BARON Thomas
Secrétaire de séance : MAUGEIN Morgane

Le Maire déclare le conseil ouvert à 10h05

Il est donné lecture du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal qui est accepté à l'unanimité.

Les questions portées à l'ordre du jour sont ensuite examinées :

1. BUDGET PRINCIPAL : décision modificative.

Afin de régulariser les écritures de fin d'années, il convient de prendre une décision modificative :

Imputation	OUVERT	REDUIT
D F 011 6188 //DEF		4 000,00
D F 66 66111 //DEF	4 000,00	
D I 16 1641 OPFI //DEF	460,00	
D I 16 165 OPFI //DEF	640,00	
D I 21 2181 OPNI //DEF		1 100,00

Adopté à l'unanimité des membres présents : 6 voix

2. BUDGET analytique eau et assainissement : Tarif assainissement

Accompagné de Bernard Combe (chargé de mission de la CCD) et de Gilles Couiller de la trésorerie, il a été fait un point financier sur le budget eau et assainissement.

Celui-ci est intégré au budget général mais suivi de manière analytique. Il s'avère que le budget assainissement est en déficit d'environ 11 000€ et ne répond pas aux obligations légales : un tarif minimum d'un euro réparti en un abonnement et un prix au m³.

Mme le Maire propose l'instauration d'un abonnement fixe à l'assainissement de 30€ et un prix au m³ de 0,75€ (basé sur la convention de déversement à la station d'épuration des eaux usées conclue avec la Commune de Luc-en-Diois)

Adopté à l'unanimité des membres présents : 6 voix

3. Eau et Assainissement : Adhésion au service mutualisé de la Communauté des communes du Diois.

Madame le maire explique qu'en octobre 2024, il a été mis fin à l'obligation de transfert de la compétence Eau et Assainissement. Les 52 communes du Diois ont émis le souhait de conserver leur compétence. La volonté de mutualisation restante, la CCD propose un service de mutualisation dans le cadre d'une convention et d'une charte soutenue par un contrat eau et climat avec l'Agence de l'Eau et le Département. Parmis les missions du service, l'animation et la coordination des commissions Eau et Assainissement, l'accompagnement des communes, la mise à jour du SIG (Système d'information géographique), l'écriture du PGSSE (Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux).

Le service en partie financé par l'agence de l'eau, le reste à charge est répartie entre les Commune adhérente. Pour Poyols, l'adhésion à ce service est de 960€ par an.

Il est proposé au conseil d'acter la fin du service commun au 31 décembre 2025 et de souscrire à la nouvelle convention, au contrat eau et climat, ainsi qu'à la charte.

Adopté à l'unanimité des membres présents : 6 voix

4. Eau et Assainissement : Coefficient de modulation redevances Agence de l'eau.

L'agence de l'eau demande aux communes de se prononcer sur le coefficient de modulation pour la redevance performance du réseau d'eau Potable

La préconisation de l'agence de l'eau est un coefficient à 0,7 au lieu de 0.2 en vigueur : l'augmentation étant due a des fuites sur le réseau d'eau qui ont eu lieu en janvier 2024.

Madame le Maire propose de conserver le coefficient de modulation actuellement à 0,2 et de ne pas impacter les abonnés de la majoration imposée par l'agence de l'eau.

M Brau précise que le suivi effectué depuis les travaux de réparation de fuite, montre une très bonne performance des réseaux et le taux devrait revenir à la normale.

Concernant, le coefficient de modulation des réseaux d'assainissement, la commune en charge de la station d'épuration, elle sera de fait soumise au coefficient de la ville de Luc-en-Diois.

Après en avoir délibéré, le conseil valide le coefficient de modulation à 0.2

Adopté à l'unanimité des membres présents : 6 voix

5. Eau et Assainissement : Rapport sur le prix de l'eau et la qualité du service (RPQS)
 L'agence de l'eau publie chaque année un rapport suites aux déclarations des communes sur la plateforme SISPEA. Elle fait une synthèse des indicateurs (nombres d'abonnés, tarifs, consommations, dettes en cours, travaux de rénovation des canalisations, analyses d'eau...). La commune doit acter ce rapport qui sera publié sur le site de l'agence de l'eau.
 Pour information : <https://www.services.eaufrance.fr/service/217635/2024>

Adopté à l'unanimité des membres présents : 6 voix

6. Voirie : Pont du Rif - Rendu de l'étude de faisabilité et autorisation à solliciter les financements

Madame le Maire fait part de l'étude de faisabilité, le montant des travaux, leur suivi et demande au conseil l'accord pour solliciter des subventions. Le programme de travaux se répartit comme suit :

Travaux	Sous total HT
Travaux préparatoires (Dévoiement des réseaux existants (dévoiement électricité, mise en œuvre d'une canalisation provisoire d'eau potable, dépôse du fourreau en amiante ciment, continuité des effluents eaux usées))	18 000 €
Gestion du coues	13 800 €
Ouvrage de franchissement (fourniture, transport et pose, y compris démolition)	2 500 €
Aménagements des berges et voirie	15 000 €
Réseaux (eau potable, assainissement, y compris réfections)	20 000 €
Dossier des ouvrages exécutés	18 500 €
Total provisoire Travaux HT	1 500 €
Divers et imprévus (15%)	89 300 €
COUT TOTAL TRAVAUX HT	13 395 €
Maîtrise d'œuvre	102 695 €
Levé topographique	9 000 €
Dossier loi sur l'Eau	5 000 €
Etudes géotechniques	2 500 €
Diagnostic amiante et HAP	8 000 €
Contrôle technique, essais préalables à la réception etc.	1 000 €
COUT TOTAL PROGRAMME HT	26 139 €
TVA (20%)	130 695 €
COUT TOTAL PROGRAMME TTC	156 834 €

Après en avoir délibéré, le conseil autorise Mme le Maire à solliciter les subventions auprès des différents financeurs.

Adopté à l'unanimité des membres présents : 6 voix

7. CAUE –Conseil d'Architecture, d'urbanisme et de l'environnement

Madame le Maire explique que le réseau d'assainissement de la commune est un réseau unitaire. Il est relié à la STEP de Luc-en-Diois ; celle-ci est aujourd'hui en limite de sa capacité et l'arrivée conséquente d'eaux pluviales depuis Poyols sature la STEP et pose donc un problème de fonctionnement.

La commune souhaite réfléchir à un programme de travaux de mise en séparatif du réseau dans la traverse du village, travaux qui pourraient être financés dans le cadre du contrat Eau et Climat.

D'autre part, dans le projet de règlement du PLUi, les élus ont inscrit un emplacement réservé au village, d'une surface d'environ 1300 m², afin d'y déplacer l'aire de tri et d'y aménager un parking.

Dans ce contexte, les élus souhaiteraient engager une réflexion globale sur un programme de travaux intégrant la mise en séparatif des réseaux d'eau dans la traversée du village, la réfection de

la voirie de la grande rue, l'organisation et l'optimisation de l'offre en stationnement et l'aménagement et l'embellissement de la place du Four.

La commune a sollicité le CAUE de la Drôme qui propose un devis pour une mission d'accompagnement à maîtrise d'ouvrage.

Le devis se décompose, outre une adhésion 2025 au CAUE et la cotisation correspondante de 964 euros, en une participation volontaire de 2.568 euros au titre d'une contribution générale à l'activité du CAUE de la Drôme soit un montant total de 3.532 euros.

M Brau, estime que des travaux nécessaires comme le pont du rif et la réfection du réservoir sont prioritaires en rapport de travaux de mise en séparatif.

M Girod rejoint M Brau et propose de faire des petits travaux par quartiers pour limiter l'arrivée d'eaux claires à la STEP de Luc-en-Diois.

Madame le Maire trouve le prix de l'étude très élevé pour des travaux qui ne pourront pas forcément être engagés par la prochaine municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

DE NE PAS APPROUVER la convention au CAUE

Refusé à l'unanimité des membres présents : 6 voix

8. Auto consommation collective DWATTS

Après transmission des points de livraisons, DWATTS a fait une proposition financière à la Commune concernant une consommation autocollective, cela descendrait le KWH de 21,5 cts pour 50 € de part sociale au lieu d'environ 25cts chez enercoop. Ce fonctionnement est complémentaire au fournisseur actuel.

Ce partenariat au travers d'achat de part social a pour objet le partage d'électricité pour les points de sous-tirage listés ci-après et situés dans le périmètre géographique du projet d'autoconsommation collective du Pays Diois portée par la SCIC DWATTS :

- Salle Associative, 4 place de la Beoux 26310 Poyols,
- Bureaux de la Mairie, 311 allée des Tilleuls 26310 Poyols,
- Station de traitement UV, le Village 26310 Poyols
- Le Temple, rue du Temple 26310 Poyols,

En effet une opération d'autoconsommation collective a été développée sur les communes de Die et Luc en Diois notamment et DWATTS, PMO de cette opération, a obtenu une dérogation de la DGEC en date du 7 avril 2023. Le périmètre de cette opération est de 20km.

Le producteur de l'opération peut donc partager son énergie avec les PDL listés ci-dessus. Tous ces PDL sont communicants.

Ce dispositif permet de consommer prioritairement l'électricité produite au plus près, ce qui représenterait environ 25% à 30% de la consommation annuelle communale.

Après en avoir délibéré,

L'adhésion à DWATT est adoptée à l'unanimité des membres présents : 6 voix

9. Avis de la collectivité sur le projet de nouveau SAGE Drôme (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

Le conseil émet un avis favorable au projet de nouveau SAGE Drôme, en soulignant l'importance des orientations qui permettront une meilleure régulation des effets de l'érosion, notamment sur le cours de la Béoux. La prise en compte de ces dynamiques naturelles est essentielle pour la protection du village, la préservation des sols, la stabilité des berges et la pérennité des zones forestières attenantes.

Une étude a été lancée le **3 juillet 2025 sur les ravines de Clamontard**, suivi par un comité technique réunissant la Sous préfecture de Die, la DDT, le conseil départemental, la commune de Poyols, la CCD, le SDIS, le SMRD, l'ONF, la RTM. Les premières conclusions mettent en évidence l'importance de **reclassement des épis construits en amont du village parmi les ouvrages de protection**, afin de mieux prendre en compte leur rôle structurant dans la régulation des écoulements et la limitation de l'érosion.

Adopté à l'unanimité des membres présents : 6 voix

10. Questions diverses :

- Plusieurs changements de locataires dans les logements communaux :
 - o A l'Estancot : Valéria SORIANO a déménagé. Le nouveau locataire est Mathieu JACQUET
 - o A l'Ecole : Morgan SEGUIN et Jade OLIVIA ont emménagé dans leur nouvelle maison et une famille de 4 est attendue au 25 novembre.
- NATURA 2000 : Contrat Natura 2000- Forêt communale, arbres sénescents & îlots de sénescence

M Girod explique que la commune a répondu à programme ouvert aux propriétaires forestiers en zone Natura 2000 pour être aidé à préserver de vieux arbres pendant 30 ans. Ce programme favorise un vieillissement de la forêt en libre évolution et permet à de nombreuses espèces d'y trouver refuges. Un répertoire des vieux arbres de la hêtraie communale a été fait sur les arbres de diamètre supérieur à 45cm et certains îlots ont été sélectionnés.

Notre projet a été retenu et proposé par Natura 2000 à la Région dont nous attendons la réponse. Ce projet pourrait donner lieu à un contrat accompagné d'une dotation à hauteur de 39600€ versés sur 5 ans à la commune de Poyols.

- Noël : le comité des fêtes n'étant pas disponible pour participer à cet événement, M Brau propose un goûter à la salle communale avec colis pour les plus de 70 ans et un bon à la librairie pour les enfants. La date proposée serait le 20 décembre 2025 à 16h00
- 11 Novembre 2025 à 11h00 : Une cérémonie aura lieu à Poyols, un pot sera organisé après la cérémonie. 60 à 80 personnes seraient attendues.

Les questions à l'ordre du jour étant traitées, Madame le Maire clôture le conseil à 14h45

LE MAIRE,
Valérie JOUBERT

